

INVESTISSEMENT

Par : Francisco PIGNATTA

Francisco Augusto PIGNATTA, docteur en droit, Avocat inscrit au Barreau de Curitiba (Brésil), au Barreau de Lisbonne (Portugal) et intervenant au cabinet "DUCREY Avocats" (Paris),
francisco.pignatta@cabinet-ducrey.com

L'AGRANDISSEMENT DU PORT DE SANTOS

Le volume des marchandises qui transitent par le Port de « Santos » (État de Sao Paulo) risque d'accroître de 180 % dans les prochains 15 ans, soit une augmentation d'environ 230 millions de tonnes par an.

Ces chiffres résultent du « Master Plan » du Port de « Santos » réalisé à la demande de la « Secretaria Especial de Portos » (SEP) et de la Banque Interaméricaine du Développement (BID).

Pour faire face à cette croissance fulgurante, de nouvelles installations maritimes devront être mises en place dans la région.

C'est dans ce contexte que devrait voir le jour le nouvel ensemble d'infrastructures de stockage « Barnabé-Bagres ».

Le projet est en phase d'étude et son implantation devrait coûter moins de 4 milliards d'euros.

D'autres centres de stockage sont également prévus dans la même région et devraient être implantés dans les zones de la « Conceiçãozinha e Prainha » et dans l'ancien « Lixão da Alemoa », à l'est de Santos.

Francisco PIGNATTA